

— L'heure est grise, et la barque de pierre est constamment agitée par des tempêtes, qui ne pourront certes pas l'engloutir mais peuvent la désemperer. Dans ma dernière correspondance, je parlais des difficultés du Saint-Siège avec la Russie et des lois que porte cet Etat directement contre les préceptes de l'Eglise. Il semble qu'il faille dire de même pour l'Espagne. La question des Congrégations religieuses suit son chemin, et le projet définitif sera remis aux Cortès à la session d'octobre. Il aura la majorité, non pas écrasante, c'est vrai, mais il passera, et c'est là un problème qu'un pays catholique comme l'Espagne puisse envoyer au Parlement des représentants dont la majorité sera contraire à l'Eglise. Il n'y a qu'un seul coupable, et point n'est besoin de le chercher bien loin; c'est le libéralisme. Ce libéralisme a facilité étrangement en France l'opération similaire. Des laïques chrétiens, et même des ecclésiastiques ont lâché les religieux, contre lesquels le clergé séculier était, disaient-ils, impuissant à se défendre. Il en est de même en Espagne. On est presque certain que la loi passera aux Cortes malgré l'opposition de l'épiscopat. On n'avait qu'un seul espoir, c'est que les circonstances forçassent M. Canalejas à céder sa place à un autre; mais la conclusion des affaires franco-espagnoles, qui est proche, a consolidé sa position, et on ne parle plus de le remplacer.

— Quelle sera l'attitude du Saint-Siège, si la loi passe ? Arrivera-t-il à une rupture diplomatique, ou se contentera-t-il d'une véhémence protestation ? il est impossible de le dire et toutes les prévisions que l'on pourraient faire sont faillibles. Tout notre devoir à nous catholiques est de demander à Dieu d'éclairer son Vicaire sur la conduite à tenir dans cette difficulté épineuse, de lui tracer son devoir et lui donner la force de l'accomplir. Au moment où les évêques se réunissaient à